



Controle technique erroné!

Par **bigdav**, le **27/01/2012** à **22:27**

Bonjour, tout d'abord merci de me lire.
J'ai vendu il y a 2/3 mois un véhicule au GPL datant de 1996.
J'ai effectué, comme le veut la loi, un contrôle technique qui a révélé quelques problèmes sans gravité et a validé l'installation GPL sans demande de contre-visite.
J'ai donc vendu mon véhicule à une personne qui a effectué les menues réparations sujettes à contre-visite (pneus, essuie-glace, etc...) et a fait réviser le système GPL. C'est à ce moment que le mécanicien lui a dit que le réservoir n'était plus aux normes et qu'il devait le changer.
L'acheteur a donc passé son véhicule en contre-visite dans le même centre de contrôle, qui a avoué avoir fait une boulette. À l'heure actuelle, l'avocat de l'acheteur lui conseille de m'attaquer et que je rattrape le contrôle. Ou arrangement amiable avec 50/50 des frais entre le contrôle et moi. Pour un véhicule vendu 700 euros rembourser 500 ?
Étant de bonne foi, n'est-ce pas au centre de contrôle d'assumer seule son incompétence ?
Merci de vos avis avisés.

Par **pat76**, le **28/01/2012** à **15:55**

Bonjour
L'acheteur vous attaque et vous vous retournez contre le Centre de contrôle technique. C'est la procédure à suivre.

Par **bigdav**, le **30/01/2012** à **14:39**

Bonjour
Merci à pat76 de sa réponse. Ça me semble un peu gros quand même...
Je pense proposer à l'acheteur un arrangement, par lequel je prendrais 25% de la somme, soit 250 euros à ma charge et 250 pour lui.
Je suppose qu'entamer des poursuites lui coûtera

plus que 250 euros et surtout du temps....

Par **pat76**, le **31/01/2012 à 12:49**

BonjourrrnrnProposez l'arrangement à votre acheteur. Son avocat lui conseille de vous attaquer parce que lui pense à ses honoraires.rnrnEn cas de procédure de votre acheteur, vous serez dans l'obligation d'en faire une contre le Centre de Contrôle Technique.rnrnL'acheteur si il entamait des poursuites, pourra vous faire condamner aux dépends (article 700 du Code de Procédure Civile) ce qui lui permettra de se rembourser de ses frais.rnrnVous feriez de même contre le Centre de contrôle technique.

Par **bigdav**, le **31/01/2012 à 15:17**

merci Pat, je pense proposer l'arrangement. je pense que c'est dans l'interet de tous (sauf des avocats!)

Par **bigdav**, le **01/02/2012 à 09:52**

bonjourrnvoila le mail que je lui ai envoyé:rnCher Monsieur X.rn rnJ'ai bien réfléchi a ce qui nous préoccupe tous les deux.rnDans cette affaire une seule partie est responsable de ce probleme, et vous êtes d'accord avec moi, c'est le centre de contrôle. Je me suis evidemment renseigné et j'ai reçu le même son de cloche que vous, concernant l'éventuel port de cette affaire devant les tribunaux.rn rnVous le savez, je ne suis pas plus que vous, responsable de l'incapacité et de la mauvaise fois du commerçant.rnMalgré cela, et pour éviter trop de frais, de perte de temps et de stress aussi bien pour vous, que pour moi, je consens a participer aux frais de mise aux normes de votre véhicule et ce, à hauteur de 250 euros soit 25 % de la somme.rn rnVous comprendrez aisement que, ayant cédé la saab pour 800 euros, je ne peux sérieusement en soustraire 500.rnVoilà j'espere vivement que ma proposition vous conviendra et que ça mettra un terme a ce désagréable état de fait.rn rnBien cordialement.

Par **chaber**, le **01/02/2012 à 11:00**

bonjourrrnrnSi le controle technique n'avait pas omis cette mise aux normes, vous auriez eu obligation de réparations si vous vouliez vendre votre véhicule.rnrnOu vous payez la totalité de la mise aux normes et vous vous retournez contre le centre de controlernrnOu vous prenez accord avec le centre pour un partage à 50%rnL'acheteur n'a absolument pas à accepter votre proposition de partage.rnrnIl serait préférable pour vous de l'indemniser en totalité, avant poursuite devant les tribunaux, ce qui vous reviendrait encore plus cher. (dépens+art 700)

Par **bigdav**, le **01/02/2012 à 11:32**

merci de votre avis chaber. rnToutefois, l'acheteur est quelqu'un avec qui j'ai eu un bon contact et qui me paraît sensé. Personnellement si j'étais à sa place j'accepterais cet accord, au lieu de m'embarquer dans les méandres d'un procès. rnSurtout que, pendant ce temps, le véhicule est immobilisé car non assurable...

Par **chaber**, le **01/02/2012 à 11:54**

[citation]car non assurable..[/citation]normal, d'où préjudice supplémentaire que votre acquéreur peut réclamer en justice
[citation]m'embarquer dans les méandres d'un procès.
[/citation]que l'acheteur est certain de gagner

Par **bigdav**, le **01/02/2012 à 13:29**

Je suis d'accord avec vous: il est certain de gagner...mais dans combien de temps...rnMoi aussi, je suis certain de gagner contre le centre de contrôle. Toutefois j'ose espérer que le monde n'est pas fait que de procéduriers et qu'il saura peser le pour et le contre d'une telle entreprise surtout pour 250 euros.

Par **chaber**, le **01/02/2012 à 14:07**

[citation]pour un véhicule vendu 700 euros rembourser 500? [/citation]rnje reprends votre citation pour le préjudice de votre acquéreur.rnrnPour une telle somme en étant certain de gagner un procès je n'hésiterais pas et cela vous coûterait au moins le double
rnDésolé, mais vous devez assumer.

Par **bigdav**, le **01/02/2012 à 21:41**

j'assume, j'assume... mais ça me gonfle.rnEn tous cas merci de vous intéresser à mon cas.rnCdt

Par **vierge68**, le **13/12/2012 à 21:39**

Bonsoir à vous tous, j'ai moi-même un souci j'ai acheté un véhicule d'occasion il a pas tout à fait 1 an, je constate que mon procès du contrôle technique n'est pas vierge mais pas de contre-visite sur ce je décide de prendre la voiture, mais maintenant je constate que j'ai le longeron defectueux, triangle cassé à droite, pot d'échappement cassé au milieu et très grosse fuite au

niveau des freins.
ma question est donc la suivante qui je dois attaquer et comment proceder
J ai pour plus de 2000 euros de réparations sachant que a l achat j ai déboursé 1300 euros
Merci pour vos conseils et n oublier pas ,j ai besoin de mon véhicule tous les jours pour me rendre a mon lieu de travail donc j ai un risque tous les jours de prendre mon véhicule vu le triangle défectueux
Dans l attente de vos réponses je vous souhaite une bonne soirée.

Par **Lag0**, le **14/12/2012 à 08:23**

Bonjour,
Le problème, dans votre cas, c'est que vous avez acheté ce véhicule il y a un an
! Les problèmes que vous décrivez ont pu être créés depuis...